

## Liste "Joigny, continuons, tous ensemble"

"La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins.

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'Etat a jugé récemment que, le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale,

ne constitue pas un don prohibé de la collectivité (CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536).

En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats" écrit Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés dans le dernier numéro du "Courrier du maire et des élus locaux".

La lecture réfléchie de cette analyse nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2014.

**Le groupe de la majorité municipale de Joigny - [majorite.joigny.over-blog.com](http://majorite.joigny.over-blog.com)**

## Liste "Dialogue et dynamisme pour Joigny"

### Propagande et désinformation

Dans le dernier Joigny infos, le groupe de la majorité annonce qu'il suspend sa tribune libre car dans certains cas, selon le code électoral, l'article pourrait être interprété par le juge électoral comme de la propagande et non comme de l'information. Dans le même temps, il déplore que l'opposition ne soit pas soumise aux mêmes règles et dénonce une rupture d'égalité entre les listes. Nous disons que ce n'est que justice rétablie. Fut un temps où le Maire actuel était lui-même dans l'opposition et reprochait à la majorité d'alors de ne pas laisser aux groupes minoritaires plus d'espace d'expression. Une fois élu, il a estimé que ce qui était injuste pour lui ne l'était pas pour nous.

En arrêtant sa tribune jusqu'aux prochaines élections, la majorité municipale ne se prive que de 1 660 caractères, il lui reste encore une dizaine de pages où elle peut passer de nombreux

messages trompeurs.

Elle a un talent certain pour le faire :

– de petites réalisations y sont traitées comme des événements majeurs. Ce vulgaire tas de concassé en haut de l'allée des Tilleuls sur la Côte Saint-Jacques est sensé valoriser ce site remarquable, allez voir et jugez par vous-mêmes !

– l'adjointe aux affaires scolaires nous vante régulièrement le bien fondé des nouveaux rythmes scolaires à Joigny. En réalité la mise en œuvre de cette réforme est loin de faire l'unanimité !

– l'adjoint aux finances veut nous faire croire que sa gestion est saine, nous vous montrerons dans les mois à venir que l'endettement atteint des sommets.

Les exemples sont nombreux, alors gageons que la désinformation durera encore !

**DDJ : T. Leau, M. El Haïba, D. Facchetti - <http://www.gilbert-portal.com>**

## Liste "L'union de Joigny"

### La mutation du Groupe géographique ou comment enterrer les traces militaires du passé...

Le "Groupe Géographique" voit sa reconversion avancer.

Nous déplorons que le magnifique portail, qui donnait accès aux pôles formation, social, futurs cinéma et musée ait été abattu.

En effet, il aurait pu rester à sa place afin d'une part de laisser les locaux fermés pendant la nuit, et d'autre part de conserver l'histoire de Joigny, ville de garnison. Le soir, un agent de la ville doit mettre sous alarme les locaux, il aurait pu aussi, en même temps, fermer le portail. La sécurité des sites ne doit pas être négligée sous prétexte de "laisser les Joviniens s'approprier les lieux..." comme dit le maire !

Pourquoi ne pas démonter également les grilles et portail de la Halle aux grains ? Les Joviniens auraient pu aussi "s'approprier les lieux" !

Tout cela est du grand n'importe quoi. Laisser les grilles en place

aurait pu éviter de mettre des caméras de surveillance ou limiter leur nombre dans le futur.

Les autres murs vont être démolis également, mais observez les zones industrielles ou artisanales, vous pourrez constater que lorsqu'une entreprise construit des bâtiments, elle fait poser en même temps un système de clôture afin de protéger ses locaux. La municipalité en place fait exactement l'inverse !

Nous sommes à l'ère de l'absurde où il faut s'agiter constamment afin de donner l'impression que l'on travaille beaucoup.

Mieux vaut réfléchir avant d'agir, écouter son opposition, et faire une chose après l'autre sans agitation, avec méthode et réflexion, car c'est de l'argent public dont il est question, donc de notre argent.

**Isabelle Bourassin-Lange et Guy Mathiaut - <http://isabellebourassin.vefblog.net>**